

**COMPTE RENDU  
CSS TITANOBEL  
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE**  
30/10/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Mirande	Mme Sylvie MAGNIE	Secrétaire générale	Présente
REGION	Mme Carole DELGA	Présidente	Excusée
SIDPC			
SDIS	M. Patrick BIFFI	Titulaire	Présent
DREAL	M. Olivier DURAND Mme Elise LEVAILLANT	Inspecteur Inspectrice	Présent Présente
DREETS			
DDT	M. Didier BLANCHARD		Présent
collège collectivités			
Mairie de Saint Maur	Le maire ou son représentant	Titulaire	
Mairie de Berdoues	Le maire ou son représentant	Titulaire	Présente
Mairie de Pomsampère	Le maire ou son représentant	Titulaire	Présente
Conseil départemental du Gers	Le président ou son représentant	Titulaire	
collège riverains			
Riverain	Françoise BABOEUF épouse FOURNIER	Titulaire	
Riverain	Sylvie PERIN épouse MELLIET	Titulaire	
collège exploitants			
Société TITANOBEL	Le directeur Ressources France Le directeur Ressources Sud Le directeur HSEQ Le responsable HSE Seveso	Titulaire	Présent Présente
Collège salariés			
Société TITANOBEL	Le chef de dépôt	Titulaire	Présent
	Le représentant du personnel	Suppléant	Présent

**ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du dernier compte-rendu du 29 novembre 2024
2. Bilan de la société TITANOBEL
3. Bilan de l'inspection des installations classées
4. Questions diverses

*Ouverture de la séance à 10h00, sous la présidence de Mme Magnie, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande. Elle représente ce jour Mme la sous-préfète de Condom qui assure l'intérim.*

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour est présenté.

**1. Validation du dernier compte-rendu du 29 novembre 2024**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

**2. Bilan de la société TITANOBEL**

La responsable HSE de la société TITANOBEL du site de Saint-Maur réalise le bilan annuel de l'année 2024.

Le groupe TITANOBEL fait partie, depuis le 29/04/2022, du groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED spécialisé dans les fertilisants et les explosifs, à travers la société DYNNO NOBEL. En France métropolitaine, le dépôt de Saint-Maur est rattaché au secteur Sud-Ouest de TITANOBEL, à l'intérieur du réseau commercial France divisé en 3 secteurs, depuis juin 2025.

Les ventes d'explosifs en 2024 représentent 20 000 tonnes, TITANOBEL est leader sur le marché français. Depuis 2018, l'activité est en régression. Le groupe compte 4 agences de forage minier.

Concernant le dépôt de Saint-Maur, la vente d'explosif conventionnel est de 917 tonnes, avec une régression d'environ 10% induite par une baisse de l'activité dans le secteur du BTP.

En 2024, le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) n'a subi aucune modification significative. Cependant, des procédures et instructions ont été révisées.

Les actions notables relatives à la maîtrise des procédés et d'exploitation sont présentées :

- Respect de la zone coupe-feu et débroussaillage du site et de ses abords, le site n'est pas concerné par la modification de réglementation concernant le périmètre de la zone des 50 mètres.
- Ensemble des contrôles réglementaires réalisés,
- Contrôle permanent du respect du timbrage des dépôts d'explosifs, détonateurs et de l'intégrité des emballages,
- Maintenance des installations fixes de dépôts et des véhicules de distribution.

Les formations obligatoires suivies en 2024 sont présentées. Quatre réunions internes de formation continue à la sécurité ont été réalisées, avec des focus particuliers à chaque réunion. Pour exemple, le dernier portait sur les Mesures de Maîtrises de Risques (MMR).

Dynonobel communique de nouvelles informations sur la sécurité et la sûreté du site, en prenant en compte les retours d'expérience.

Deux audits internes ont eu lieu, les 03/05/2024 et 26/03/2024 par la direction QHSE. Aucune inspection CCST n'a eu lieu sur l'année.

Aucun accident de travail, avec ou sans arrêt, n'est à noter sur le site. 4 fiches d'évènement ont été rédigées. Les fiches de dysfonctionnement ont été élargies à des fiches évènements. En 2024, l'ensemble des sites TITANOBEL comptabilise 9 accidents de travail avec arrêt. La majeure partie des accidents ont lieu chez les clients et non sur les sites. Une équipe prévention se rend chez les clients afin d'évaluer les risques chez les clients, et d'en éviter ces accidents.

Mme le maire de Pomsampère souhaite savoir si la sirène a été remplacée.

M. le directeur du site répond positivement.

Un exercice POI interne a été réalisé le 16 décembre 2024, avec pour scénario un départ de feu sur un camion.

Les investissements réalisés en 2024 et les investissements prévus pour 2025 sont exposés.

La dernière mise à jour du POI a été rédigée le 29/11/2024, avec l'intégration des prélèvements environnementaux. Le site étant classé SEVESO seuil haut, la réglementation s'applique. Le site a fait le choix d'investir dans les équipements, et de ne pas faire appel à un prestataire car ce dernier ne serait pas assez rapide du fait de la cinématique des scénarios.

La prochaine mise à jour du POI est prévue en novembre 2027.

Le dépôt de Saint-Maur est soumis à la déclaration en ligne des émissions polluantes sur la plateforme GEREP. La quantité de déchets dangereux représentant 9,26 tonnes (emballages contenant des résidus de substances dangereuses). L'exploitant étudie un nouvel emballage permettant la diminution de ces déchets dangereux.

À ce jour, ces déchets sont acheminés via la filière appropriée sur un site de traitement afin d'y être incinérés.

Mme le maire de Pomsampère demande si ces matières dangereuses brûlées sont nocives.

M. le directeur du site répond par la négative, néanmoins le plastique de l'emballage est, quant à lui, nocif.

Mme l'ingénierie de TITANOBEL présente le rapport environnemental de la société. Le transport est le premier facteur d'émission de CO<sub>2</sub>. Un plan d'action est mis en place au sein de la société. La société possède du foncier, et un travail est fait afin de favoriser la biodiversité sur ces terres.

Mme le maire de Pomsampère souligne qu'un exercice PPI avait été mis en place il y a quelques années, et que lors de l'exercice il avait été relevé un nombre important de dysfonctionnements. Elle souhaiterait savoir si un autre exercice aura lieu prochainement.

Mme la secrétaire générale indique qu'elle fera remonter sa question aux services de la préfecture.

M. le représentant du SDIS souhaite plus d'informations concernant les équipements des prélèvements acquis par le site.

Mme l'ingénierie de TITANOBEL répond en indiquant que le personnel a été formé à l'utilisation de ces équipements, et présente les substances recherchées dans les prélèvements, à savoir : CO, NO, NO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>, HNO<sub>3</sub>. Ces mesures sont faites en direct, l'équipement garde en mémoire les mesures relevées. TITANOBEL précise que 3 prélèvements par scénario de vent sont prévus.

La carte des différents points de prélèvements identifiés dans le POI est présentée.

Mme le maire de Pomsampère souhaite connaître la méthode utilisée concernant les mesures de timbrage.

M. le chef de dépôt explique la méthode, avec une partie informatisée. L'état des stocks est réalisé tous les matins, avec un inventaire réalisé tous les lundis. Le site de Saint-Maur ne dépasse pas les 80% de capacité.

Mme le maire de Pomsampère demande si les igloos sont contrôlés.

Mme l'ingénierie de TITANOBEL répond que ces derniers sont contrôlés par un géomètre.

### ***3. Bilan de l'inspection des installations classées***

Mme l'ajointe du Chef de l'UID 65-32 des services de la DREAL rappelle l'historique du site sur les aspects administratifs.

L'inspecteur de la DREAL réalise la présentation du bilan de l'année 2024.

Une inspection a été réalisée le 10 juillet 2024, concernant les explosifs. 7 points réglementaires ont été contrôlés. A la suite de la visite, une demande d'action corrective a été formulée. L'exploitant a répondu à cette demande.

En 2025, une visite d'inspection a été réalisée en juillet, portant sur la thématique de la perte d'utilité, action nationale de l'année sur les sites SEVESO. 20 points de contrôles ont été vérifiés, avec 3 points faisant l'objet de demande de justificatifs de la part de l'exploitant.

L'exploitant a amené les éléments de réponses en août 2025.

Comme demandé lors de la dernière CSS, un point PPRT est réalisé.

Le PPRT a été approuvé par un arrêté préfectoral le 9 décembre 2010. Le règlement classait 35 logements en zone travaux. Le PPRT est prolongé jusqu'au 1er janvier 2027.

3 dossiers restent en suspens, les propriétaires ont été sollicités à plusieurs reprises. Aucune nouvelle action n'est envisagée par la DREAL à leur égard.

Mme le maire de Pomsampère indique avoir fait le nécessaire concernant ces 3 dossiers.

Mme le maire de Berdoues veut savoir si les futurs acquéreurs seront informés de ce refus des anciens propriétaires.

Mme l'adjointe du Chef de l'UID 65-32 répond par la positive, avec une information obligatoire réalisée par le notaire.

### ***4. Questions diverses***

M. Blanchard, représentant de la DDT, indique être aux prémices de la mise en place du PLUI, et indique à l'exploitant qu'il doit se manifester s'il souhaite réaliser des aménagements futurs.

Mme l'ingénierie de TITANOBEL indique avoir fait un retour par courriel à M. le maire avec une demande d'intégration d'une potentielle station mobile de fabrication d'explosif (MFE).

Mme l'adjointe du Chef de l'UiD 65-32 demande si ce type de station existe déjà ailleurs.

M. le directeur répond par la positive, la société comptabilise 9 camions en France. La venue de ces camions sur site demande une autorisation particulière.

Mme la secrétaire générale demande si le projet de photovoltaïque est toujours d'actualité.

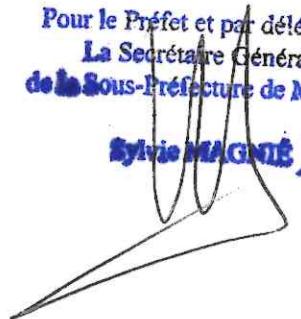
M. le directeur répond par la négative.

Mme. la secrétaire générale remercie l'ensemble des participants.

*La séance est levée à 11h00.*

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale  
de la Sous-Préfecture de Mirande

Sylvie MAGNIE



going to help of me  
and you all  
about the problem

AM